Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_10-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN Agnès DUPERRIN

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-10 Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Monsieur le Maire expose,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_10-DE

Une liste unique a été composée :
La liste est composée de Mmes et MM, membres titulaires :

1	LE VIGOUROUX	Patricia
2	GASCHIGNARD	Augustin
3	DEPOORTERE	Pascal
4	LE BOULER	Sébastien
5	DUPERRIN	Agnès

Mmes et MM, membres suppléants :

1	GREZEL	Yoann
2	LANGLAIS-ARS	Magali
3	LE BARON	Marianne
4	HENRIO	Anaïs
5	EDELIN	Laurence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret,
- DESIGNE les membres suivants pour composer la CDSP :

Membres titulaires (5)

1	LE VIGOUROUX	Patricia
2	GASCHIGNARD	Augustin
3	DEPOORTERE	Pascal
4	LE BOULER	Sébastien
5	DUPERRIN	Agnès

Membres suppléants (5)

1	GREZEL	Yoann
2	LANGLAIS-ARS	Magali
3	LE BARON	Marianne
4	HENRIO	Anaïs
5	EDELIN	Laurence

23 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_10-DE

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE

